



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS

### Délibération du Conseil communautaire

-----  
Séance du 08 avril 2022

Délibération n°2022/45

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Catillon-sur-Sambre, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet :** *Portant approbation d'un fonds de concours à la Ville de Caudry pour des aménagements de sécurité sur la Zone commerciale*

#### **Membres présents (57 titulaires et 3 suppléants) :**

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, MERIAUX Christelle, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), LEMAIRE Christine (S), DUMINY Jacky (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémie, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

#### **Membre excusé (2) :**

MOEUR Sébastien, PLATEAU Marc

#### **Membres absents (5) :**

LOIGNON Laurent, BERANGER Agnès, BONIFACE Patrice, KEHL Didier, GOURAUD Francis

#### **Membres ayant donné procuration (13) :**

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, HISBERGUE Antoine à POULAIN Bernard, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, DÉPREZ Marie-Josée à BACCOUT Fabrice, LEONARD Julien à MERIAUX Christelle, HAVART Ludovic à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à HENNEQUART Michel, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

#### **Secrétaire de séance :**

RICHARD Jérémie

## Délibération n°2022/45 Portant approbation d'un fonds de concours à la Ville de Caudry pour des aménagements de sécurité sur la Zone commerciale

### Exposé :

La ville de Caudry va effectuer des travaux d'aménagement de sécurité de sa zone commerciale. Ces travaux sont répartis selon trois zones :

- **Le rondpoint Leclerc/Bricomarché situé sur le boulevard du 08 mai 1945** : le rondpoint actuel avec une seule voie de circulation est saturé, le flux toujours plus important, oblige à doubler les capacités de cet aménagement ;
- **Rondpoint situé sur la RD 643** : Une nouvelle sortie va être aménagée sur ce rondpoint pour desservir la future zone commerciale. Un cheminement piéton est mis en œuvre autour de ce rondpoint afin de relier le boulevard du 8 mai 1945, la rue Négrier à la future zone commerciale. Le projet prévoit les traversées piétonnes sur la route départementale avec des refuges centraux pour la sécurité des usagers au vu du trafic très important sur cet axe reliant CAMBRAI à LE CATEAU-CAMBRESIS ;
- **Accès RD 643** : Une traversée piétonne va être créée au niveau de l'îlot central, avec une zone de refuge, des abaissements de bordures, des bandes podotactiles et des potelets PMR afin de rendre cet aménagement accessible à tous

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L5214-16 V*

*Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dont les dispositions inclues la commune de Caudry, comme l'une de ses communs membres,*

*Considérant que les projets susmentionnés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel,*

*Considérant que les projets susmentionnés présentent un caractère structurant pour le territoire du Caudrésis-Catésis,*

*Considérant que le montant du fonds de concours n'excédant pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (cf. plan de financement ci-dessous),*

| COLLECTIVITE/PRIVE   | MONTANT ESTIMATIF HT | TAUX        |
|----------------------|----------------------|-------------|
| DEPARTEMENT          | 140 718 €            | 25,98 %     |
| CA2C                 | 100 000 €            | 18,47 %     |
| Ville de Caudry      | 100 000 €            | 18,47 %     |
| E.LECLERC SAS CAUDIS | 200 821 €            | 37,08 %     |
| <b>TOTAL</b>         | <b>541 539 €</b>     | <b>100%</b> |

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- D'allouer la somme de 100 000 euros à la commune de Caudry dans le cadre des aménagements de sécurité sur la zone commerciale susmentionnée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;
- De préciser que les crédits sont ouverts au BP 2022.

➤ Adoptée à l'unanimité.

**Acte certifié exécutoire**

Publication le 11 avril 2022,

Transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2022,

*Vu, Le Président*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits*

Pour expédition conforme,

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON



### **IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.